



Mon Agglo Ma Santé

Une complémentarité
adaptée à vos besoins

Mon Agglo, Ma Santé

Parce que bien choisir sa mutuelle prend du temps, la Communauté d'Agglomération vous aide grâce au dispositif « Mon Agglo, Ma Santé » : une solution de santé mutualisée qui propose les meilleurs tarifs aux habitants du territoire !

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a signé, en mars 2017, un Contrat Local de Santé avec l'ARS, Santépôle, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne et la Préfecture de Seine-et-Marne avec pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et favoriser l'accès aux soins et aux droits pour tous.

Mon Agglo Ma Santé, c'est quoi ?

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a signé une convention de partenariat avec l'association Actiom qui propose le dispositif « Mon Agglo Ma Santé ».

« Mon Agglo, Ma Santé » est une solution de santé mutualisée et négociée au niveau national avec plusieurs mutuelles par l'association Actiom, lui permettant de proposer à tous les meilleurs tarifs.

Elle s'adresse à toutes les personnes qui habitent ou qui travaillent sur l'agglomération (commerçants, artisans, professions libérales, agents des collectivités...), sans limite d'âge, sans sélection médicale et sans délai de carence, avec le bénéfice du tiers payant.

« Mon Agglo, Ma Santé » propose jusqu'à 11 niveaux de garanties, pour s'adapter aux besoins et au budget de chacun.

Les personnes intéressées sont reçues par le référent local d'Actiom et bénéficient de conseils individualisés : analyse du contrat, calculs et comparatifs, adhésion, résiliation...

Rencontrez votre référent lors des permanences

Des permanences de proximité sont proposées sur l'Agglomération, sur rendez-vous, dans les communes suivantes :

- Melun ;
- Dammarie-lès-Lys ;
- Le Mée-sur-Seine ;
- Saint-Fargeau-Ponthierry ;
- Vaux-le-Pénil.

Inscrivez-vous par mail

à macommunemasantecamvs@gamil.com ou macommunemasante77@gmail.com. Puis pensez à vous munir des pièces suivantes pour votre RDV : carte d'identité, carte vitale, contrat de mutuelle (si la personne est détentrice d'une mutuelle) et relevé d'identité bancaire.

Pour plus d'informations, téléchargez la [plaquette du dispositif](#)

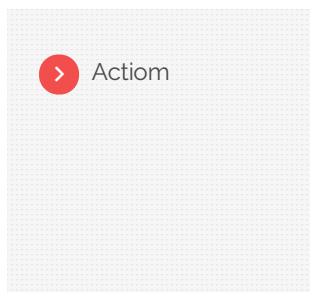
Comment résilier votre mutuelle actuelle ?

Vous trouverez une lettre de résiliation dans votre dossier au CCAS, sur demande à votre référent local ou à télécharger sur le site internet macommunemasante.org




Votre contrat à plus d'un an ? N'attendez plus la date d'échéance, vous pouvez désormais résilier à tout moment;

ALLER + LOIN



TÉLÉCHARGER





297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30